

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR "E.E.M."

Société anonyme au capital de 52.000.000 €
Siège social : 48 avenue Victor Hugo - 75116 Paris
602 036 782 R.C.S. Paris

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre

CHIFFRES D'AFFAIRES COMPARES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2011

En milliers d'euros	Exercice 2011	Exercice 2010 retraité*
Groupe consolidé		
Premier trimestre	69	74
Total consolidé	69	74
Société mère		
Premier trimestre	18	21
Total social	18	21

*corrigé des activités abandonnées

DONNEES SECTORIELLES

En Milliers d'euros	1 ^{er} trimestre 2011	1 ^{er} trimestre 2010*	2010*
Immobilier	63	66	258
Divers	6	8	213
Total	69	74	471

*corrigé des activités abandonnées

Le chiffre d'affaires du groupe, conformément à la règle IFRS 5 est constitué exclusivement de celui de la société mère et du secteur immobilier.

Les hôtels vietnamiens (cédés le 14 février 2011) et cambodgien ainsi que la FMB-AQUAPOLE sont traités en activités abandonnées ; le solde du capital du vignoble hongrois est traité en actif financier disponible à la vente.

Le chiffre d'affaires réalisé par les hôtels vietnamiens du 1^{er} janvier 2011 au 14 février 2011 s'est élevé à 1845 K€ (contre 3.611K€ pour les trois premiers mois de l'exercice 2010).

Cette relative stabilité de l'activité par rapport à la même période de l'exercice précédent se retrouve pour l'hôtel d'Angkor (969 K€ au 1^{er} trimestre 2011 contre 945 K€ au 1^{er} trimestre 2010) correspondant à une progression apparente de 2,53% résultant, pour l'essentiel, des variations de taux de change.

FAITS MARQUANTS DU TRIMESTRE

La cession des 5 hôtels vietnamiens est intervenue le 14 février 2011 et a donné lieu à un règlement de 44 MUS\$, le versement d'une soulte de 0,54 MUS\$ devant intervenir plus tard. 40 MUS\$ ont été placés en dollars, la volatilité des marchés rendant impossible toute opération de couverture.

L'hôtel d'Angkor poursuit son activité sous l'enseigne Victoria. A l'issue du règlement définitif de la principale instance judiciaire le concernant, il est disponible à la vente, le groupe estimant que les litiges connexes au litige résolu ne sont pas de nature à retarder le processus de cession engagé, dans le cadre duquel le groupe a reçu plusieurs propositions.

Le processus de vente à la découpe de l'immeuble de Boulogne a été engagé fin mars 2011.

GASCOGNE a réalisé au premier trimestre un volume d'activité de 129,1M€, en progression de 15% (activités conservées) par rapport à la même période de l'exercice précédent, grâce notamment à un fort développement (+29%) de l'activité sacherie et à des hausses de prix à hauteur des hausses subies des matières premières.

L'activité du premier trimestre de l'exercice 2010/2011 de la SOCIETE FRANÇAISE DE CASINOS a été stable et ressort à 2,7 M€, en dépit d'une baisse du panier moyen par joueur de 6,6% et correspond, de ce fait, à une fréquentation améliorée.

TENDANCES

La société mère EEM finalise une Offre Publique de Rachat de ses propres actions qui sera soumise à une Assemblée Générale des actionnaires le 24 juin 2011. Le cabinet Ricol-Lasteyrie a été retenu comme expert indépendant pour en vérifier l'équité du prix.

Cette même assemblée décidera du transfert de la société EEM du marché Eurolist C de Nyse Euronext Paris au marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Le groupe a reçu plusieurs propositions d'acquisition de l'hôtel d'Angkor à l'étude qu'il estime être en mesure de concrétiser l'une d'entre elles d'ici à la fin de l'exercice 2011.

La vente à la découpe de l'immeuble de Boulogne s'est poursuivie normalement. Le groupe estime que cette vente à la découpe devrait être achevée rapidement et dégager une plus-value, après remboursement des concours bancaires.

EEM estime pouvoir d'ici à la fin de l'exercice procéder à la cession anticipée du solde de sa participation viticole hongroise.

La période d'observation de SFC a été renouvelée pour une période de 4 mois le 12 avril 2011. Une parution dans les Affiches Parisiennes et Départementales des 27, 28 et 29 avril 2011 informait le public que la société Framéliris, premier actionnaire de la société, acquerrait le 21 mai 2011 le droit de vote double pour l'ensemble de ces actions. Elle franchirait ainsi le seuil de 50% des droits de vote et serait alors en situation d'offre publique obligatoire, son intention étant de déposer un plan de continuation alternatif de celui de la direction de SFC. EEM fera connaître, une fois cette situation devenue effective, sa position au marché.

PERSPECTIVES

Une fois les opérations ci-dessus évoquées réalisées, le groupe EEM ne conservera que ses participations dans le holding immobilier SAIP, les Vergers, et dans ses participations actuellement mises en équivalence ; s'y ajoutera le solde du produit des cessions non absorbé par l'Offre Publique de Rachat.